

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 9 juin 2021 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:	M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée M. Gaétan Pageau, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec (partie de séance) M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
Sont également présents:	M. Alain Tardif, directeur général adjoint M ^e Sylvain Ouellet, greffier
Est absent:	M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 33, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets du gouvernement concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

De plus, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19*, la période de questions des citoyens habituellement présents à la séance a été remplacée par une période de questions par courriel.

CA-2021-0290

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0291

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du tenue le 19 mai 2021

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 19 mai 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période d'intervention des membres du conseil

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2021-0292

Avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et *Programme d'encadrement clinique et d'hébergement PECH*, relativement à des services d'intervenants spécialisés en santé mentale afin de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes en crise psychosociale ou psychiatrique ou judiciairisées (Dossier 73021) - **AP2021-371 (CT-2537398) — (Ra-2277)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant numéro 1 à l'entente entre la Ville de Québec et *Programme d'encadrement clinique et d'hébergement PECH*, relativement à la modification des versements pour les années 2021 et 2022, soit une augmentation d'une somme de 72 325 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) pour l'année 2021 et une somme de 86 325 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ) pour l'année 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2022 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0293

Adjudication d'un contrat pour la fourniture et les services de distribution d'accessoires en téléphonie (Appel d'offres public 75333) - AP2021-377 (Ra-2277)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Solutions Informatiques Inso inc.*, le contrat pour la fourniture et les services de distribution d'accessoires en téléphonie, du 1^{er} juin 2021 au 30 septembre 2023, conformément à la demande publique de soumissions 75333 et aux prix unitaires et à l'escompte de sa soumission du 28 avril 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0294

Adjudication de contrats pour des travaux de réfection et de réparation de toitures d'immeubles (Appel d'offres public 75372) - AP2021-386 (Ra-2277)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Raymond Martin ltée*, les contrats pour des travaux de réfection et de réparation de toitures d'immeubles – Lots 1 et 2, de la date d'adjudication au 31 mai 2023, pour une somme estimée à 845 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour chacun des lots, conformément à la demande publique de soumissions 75372 et aux prix unitaires de sa soumission du 23 avril 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0295

Appropriation d'une somme à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026* pour une campagne de sensibilisation auprès de la population et des entreprises, afin de valoriser la diversité ainsi que la reconnaissance du caractère pluriel des personnes immigrantes - DE2021-291 (CT-DE2021-291) — (Ra-2277)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier une somme maximale de 150 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale*

Québec 2026, volet *Soutien aux projets structurants*, pour une campagne de sensibilisation auprès de la population et des entreprises, afin de valoriser la diversité ainsi que la reconnaissance du caractère pluriel des personnes immigrantes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0296

Abrogation de la résolution CA-2021-0051 – Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Île-d'Orléans, concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec - [PV2021-011](#) (Abroge CA-2021-0051) (Ra-2277)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu :

1° d'abroger la résolution CA-2021-0051 du 3 février 2021;

2° d'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Île-d'Orléans concernant la fourniture de services en matière de traitement de certaines matières résiduelles dans les installations de la Ville de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0297

Lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, relative à la modification de l'annexe H de la convention collective - [RH2021-242](#) (Ra-2277)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver la lettre d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)* jointe au sommaire décisionnel, relative à la modification de l'annexe H de la convention collective.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0298

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de raccords, boyaux (incluant fabrication), adaptateurs et accouplements rapides hydrauliques (Appel d'offres public 74935) - AP2021-397 (Ra-2279)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Engrenage Provincial inc.*, le contrat pour la fourniture de raccords, boyaux (incluant fabrication), adaptateurs et accouplements rapides hydrauliques pour une somme estimée à 867 360,04 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour une période de quatre ans à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 74935 et aux prix unitaires de sa soumission du 1^{er} avril 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0299

Adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur général (Appel d'offres public 75448) - AP2021-402 (Ra-2279)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour des travaux d'entrepreneur général, de la date d'adjudication au 31 mai 2023, conformément à la demande publique de soumissions 75448 et aux tarifs horaires de leur soumission respective du 3 mai 2021 pour chacun des lots, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Lévis Construction inc.*, pour une somme estimée à 624 080 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : *Paul H. Lafond & Fils ltée*, pour une somme estimée à 591 380 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 3 : 9222-0342 *Québec inc. (Construction TransParent)*, pour une somme estimée à 849 400 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 4 : *Laurent Labbé & Fils inc.*, pour une somme estimée à 177 400 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0300

Renouvellement du contrat pour la fourniture de lubrifiants et graisses, en vrac et en contenants (Appel d'offres public 50180) - AP2021-404 (Ra-2279)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser le renouvellement du contrat à *Lubrifiants Petro-Canada inc.*, pour la fourniture de lubrifiants et graisses, en vrac et en contenants, du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2023, pour une somme estimée à 506 934,72 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 50180 et aux prix unitaires de sa soumission du 17 mars 2017, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0301

Adjudication d'un contrat pour la fourniture de systèmes sonores pour piétons ayant une déficience visuelle (Appel d'offres public 75343) - AP2021-423 (Ra-2279)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Econolite Canada inc.*, le contrat pour la fourniture de systèmes sonores pour piétons ayant une déficience visuelle, pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 610 530 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75343 et aux prix unitaires de sa soumission du 21 avril 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0302

Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Attraction d'investissements directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux pour l'année 2021* - DE2021-563 (CT-DE2021-563) — (Ra-2279)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 823 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Attraction d'investissements*

directs étrangers, de talents, d'étudiants et d'entrepreneurs internationaux pour l'année 2021;

- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 823 000 \$, dans le cadre de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0303

Approbation du Programme d'entretien préventif à être annexé à la convention de gestion de l'Amphithéâtre multifonctionnel de Québec - DG2021-005 (Ra-2279)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver le *Programme d'entretien préventif* joint au sommaire décisionnel, tel que soumis par le gestionnaire du *Centre Vidéotron* le 20 janvier 2021, à être annexé à la convention de gestion de l'*Amphithéâtre multifonctionnel de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0304

Entente entre la Ville de Québec et Craque–Bitume, relative au versement d'une subvention pour la gestion et le soutien des activités entourant 31 sites de compostage communautaire existants et pour le déploiement et la gestion de six nouveaux sites pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022 - MR2021-004 (CT-2533156) — (Ra-2279)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Craque–Bitume*, relative au versement d'une subvention pour un montant maximum de 176 545 \$, pour la gestion et le soutien des activités entourant 31 sites de compostage communautaire existants et pour le déploiement et la gestion de six nouveaux sites, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0305

États financiers 2020 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2021-001 (Ra-2279)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu de prendre acte et d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour l'exercice terminé au 31 décembre 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0306

Règlement hors cour de la poursuite intentée par *Les Excavations Lafontaine inc.* («Lafontaine») et *9200-6659 Québec inc.* contre la Ville de Québec («Ville») et *Construction Marc Drolet inc.* («Drolet») dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200-17-028606-184 - AJ2021-013 (CT-AJ2021-013) — (Ra-2281)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le paiement d'un montant de 145 000 \$ en capital, intérêts et frais, plus les taxes applicables, en guise de règlement complet du dossier, à l'ordre de *Beauvais Truchon*, en fidéicommis, en contrepartie d'une quittance générale et finale pour toute réclamation en lien avec les faits allégués aux procédures et pièces produites dans le dossier judiciaire portant le numéro de cour 200-17-028606-184;
- 2° les procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et Associés*, à signer, pour et au nom de la Ville de Québec, les documents de transaction et quittance, ainsi que tout autre document nécessaire pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0307

Entente entre la Ville de Québec et *Hello Network inc.*, relative à l'acquisition de la licence *Hello* (Dossier 75754) - AP2021-395 (Ra-2281)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Hello Network inc.*, relative à l'acquisition de la licence *Hello*, pour une somme estimée à 687 752 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur de l'*Office du tourisme de Québec* à signer tous les documents requis pour l'acquisition de la licence jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0308

Adjudication d'un contrat pour la réalisation de sondages et de groupes de discussion auprès des citoyens – 2021 à 2023 (Appel d'offres public 75625) - AP2021-430 (Ra-2281)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adjuger, à *Marketing Léger inc.*, le contrat pour la réalisation de sondages et de groupes de discussion auprès des citoyens – 2021 à 2023, du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023, pour une somme estimée à 314 650 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 75625 et aux prix unitaires de sa soumission du 13 mai 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la conseillère Émilie Villeneuve arrive à la séance.
Il est 10 h 39.

CA-2021-0309

Paiement à *Bell Canada* des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180) - AP2021-437 (CT-2539399, CT-2539416, CT-2539422, CT-2539425, CT-2539428) — (Ra-2281)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser:

- 1° le paiement à *Bell Canada* des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation), dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 3 260 087 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

- 2° le directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun à signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0310

Entente entre la Ville de Québec et *Les Celliers intelligents inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Test et démonstration d'un premier système d'approvisionnement propulsé par l'intelligence artificielle (IA)* - **DE2021-344 (CT-DE2021-344) — (Ra-2281)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 239 940 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Test et démonstration d'un premier système d'approvisionnement propulsé par l'intelligence artificielle (IA)*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Les Celliers intelligents inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 239 940 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0311

Acquisition à des fins municipales des immeubles sis aux 2556 et 2560, rue des Amélançhiers, connus et désignés comme étant les lots 1 397 579, 1 397 580 et 1 397 915 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - **DE2021-479 (CT-2537978) — (Ra-2281)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'acquisition à des fins municipales des immeubles sis aux 2556 et 2560, rue des Amélançhiers, connus et désignés comme étant les lots 1 397 579, 1 397 580 et 1 397 915 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 3 051,6 mètres carrés, avec bâtiments dessus construits et leurs dépendances, propriétés de monsieur Jean-Marc Guimont, pour une somme totale de 125 000 \$, plus les taxes applicables, selon des

conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans les promesses de vente jointes au sommaire décisionnel et, plus spécifiquement, aux conditions prévues aux articles 1.3 et 6.2 de la promesse de vente du lot 1 397 579, immeuble 1;

- 2° conditionnellement à cette acquisition, le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments et leurs dépendances.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0312

Entente entre la Ville de Québec et *Intellinox Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation internationale de la technologie ECOAZUR®* - **DE2021-535 (CT-DE2021-535) — (Ra-2281)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 200 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Commercialisation internationale de la technologie ECOAZUR®*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Intellinox Technologies inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 200 000 \$, dans le cadre du volet *Valo–Capitale* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0313

Entente entre la Ville de Québec et *9372–2791 Québec inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Lancement de la production du produit Tero à grande échelle* - **DE2021-550 (CT-DE2021-550) — (Ra-2281)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Lancement de la production du produit Tero à grande échelle*;
- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *9372–2791 Québec inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet

Contribution d'amorçage de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0314

Affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'immeuble sis au 100, quai Saint-André, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 212 747 du cadastre du Québec, et échange sans soulte en faveur de la Ville d'une partie du lot 1 212 747 du cadastre du Québec, contre une partie du lot 1 213 723 du même cadastre – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-639 (CT-2540076) — (Ra-2281)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la fermeture et l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'immeuble sis au 100, quai Saint-André, connue et désignée comme étant une partie du lot 1 212 747 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 68,1 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan et dans la description technique préparés par monsieur Hugues Lefrançois, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2861 de ses minutes, joint au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à son affectation au domaine privé, la cession, à l'*Administration portuaire de Québec*, d'une partie du lot 1 212 747 dudit cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 68,1 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan joint audit sommaire;
- 3° en contrepartie, l'acceptation de la cession à la Ville, par l'*Administration portuaire de Québec*, d'une partie du lot 1 213 723 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 68,1 mètres carrés, tel qu'illustré sur ce même plan joint à ce même sommaire. L'échange est fait sans soulte. Toutefois, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec sont susceptibles de s'appliquer sur la valeur de la contrepartie de l'immeuble reçu en échange.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Suspension de la séance

Monsieur le président Steeve Verret suspend la séance pour quelques minutes. Il est 10 h 44.

Reprise de la séance

La séance reprend à 10 h 46.

CA-2021-0315

Ententes entre la Ville de Québec et deux organismes (l'Office municipal d'habitation de Québec et Les Résidences Populaires de Québec inc.), pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) - PA2021-090 (CT-2540792) — (Ra-2281)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'Office municipal d'habitation de Québec, relative au versement d'une subvention de 3 915 000 \$, dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), du gouvernement du Canada, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Les Résidences Populaires de Québec inc., relative au versement d'une subvention de 3 231 385 \$, dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL), du gouvernement du Canada, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe audit sommaire;
- 3° la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer lesdites ententes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0316

Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2021-428 (Ra-2281)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter:

- 1° la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires;
- 2° la nomenclature modifiée des emplois fonctionnaires, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0317

États financiers 2020 de la Société municipale d'habitation Champlain - SO2021-002 (Ra-2281)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu, conformément à l'article 4.8 des lettres patentes, de prendre acte et d'approuver les états financiers de la *Société municipale d'habitation Champlain* (SOMHAC) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020, joints au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0318

Entente de partenariat entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'Association hôtelière de la région de Québec, relative au programme de cartes d'achat prépayées - OT2021-005 (CT-OT2021-005) — (Ra-2281)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'ajout au budget de fonctionnement autofinancé de l'*Office du tourisme de Québec* d'une somme de 1 708 750 \$, à même les revenus reportés de l'*Office du tourisme de Québec*, pour la réalisation du plan de relance touristique post-pandémie;
- 2° la conclusion de l'entente de partenariat entre la Ville de Québec (*Office du tourisme de Québec*) et l'Association hôtelière de la région de Québec, relative au programme de cartes d'achat prépayées, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite entente jointe au sommaire décisionnel;
- 3° le remboursement de subventions représentant la valeur des dépenses générées par l'utilisation des cartes *Visa* prépayées des touristes (maximum 75 \$ par carte *Visa* prépayée) auprès des commerçants admissibles au projet;
- 4° le directeur de l'*Office du tourisme de Québec* à signer cette même entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0319

Approbation du Règlement n° 358-2021 modifiant certaines dispositions relatives aux fortes pentes et à ses abords du règlement de zonage n° V-965-89 et le règlement n° 319-2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé - PA2021-087 (Ra-2282)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard mentionne que le règlement adopté le 25 mai 2021 par le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette est ajouté au sommaire décisionnel.

Sur la proposition de monsieur le maire Gaétan Pageau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement n° 358–2021 modifiant certaines dispositions relatives aux fortes pentes et à ses abords du règlement de zonage n° V–965–89 et le règlement n° 319–2018 sur les restrictions à la délivrance de permis, de certificat d'autorisation ou d'attestation de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2021-0320

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux, des services professionnels et techniques et le personnel requis pour la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1405, et dépôt du projet du règlement - IN2021-011 (Ra-2277)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes ainsi que le versement de subventions et de contributions financières, le tout aux fins de la réalisation de projets relevant de la compétence d'agglomération.

Ce règlement prévoit une dépense de 22 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement de subventions et de contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2021-0321

Appropriation de 2 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération - IN2021-011 (Ra-2277)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 2 200 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme correspondant à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1405. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0322

Adoption du projet de Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'exploitation et d'entretien relatif à un service de transport en commun sur le lot numéro 3 912 284 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1402, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-096 (Ra-2281)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le maire Gaétan Pageau,

- 1° il est résolu d'adopter le projet de *Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'exploitation et d'entretien relatif à un service de transport en commun sur le lot numéro 3 912 284 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1402*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0323

Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'exploitation et d'entretien relatif à un service de transport en commun sur le lot numéro 3 912 284 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1402 - PA2021-096 (Ra-2281)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation d'un projet relatif à un équipement collectif ou institutionnel.

Plus spécifiquement, il permet la réalisation d'un projet de centre d'exploitation et d'entretien relatif à un service de transport en commun sur le lot numéro 3 912 284 du cadastre du Québec. Ce lot est localisé dans la zone 22505Ia, laquelle est située approximativement au sud du boulevard Hamel, de part et d'autre de l'avenue Newton.

Ce règlement contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet, lesquelles ont pour effet de modifier en conséquence le *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme* pour le territoire visé. Les règles d'urbanisme ainsi modifiées concernent les usages autorisés, l'inclusion de la toiture végétalisée dans le pourcentage d'aire verte exigé, les exigences quant au stationnement, la largeur d'une allée d'accès et d'un accès à une rue et finalement les matériaux de revêtement. Les autres normes de ce règlement compatibles avec le présent règlement, demeurent inchangées et continuent de s'appliquer au projet.

CA-2021-0324

Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable, R.A.V.Q. 1403, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-093 (Ra-2281)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable*, R.A.V.Q. 1403;
- 2° d'adopter, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, A-19.1), le document indiquant la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec advenant la modification du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* par l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement R.A.V.Q. 1403;
- 3° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0325

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable, R.A.V.Q. 1403 - PA2021-093 (Ra-2281)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé* relativement à une dérogation à l'égard de la plaine inondable.

Il autorise ainsi des travaux de restauration et d'agrandissement relatifs à la propriété du 80-82, rue Saint-Paul, sise sur le lot numéro 1 212 743 du cadastre du Québec, localisé entre les rues Saint-Paul au sud et Quai Saint-André au nord, entre la rue des Navigateurs à l'ouest et la rue Saint-Pierre à l'est.

CA-2021-0326

Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable, R.A.V.Q. 1404, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-094 (Ra-2281)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable*, R.A.V.Q. 1404;
- 2° d'adopter, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, A-19.1), le document indiquant la nature des modifications qui devront être apportées à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Québec advenant la modification du *Schéma d'aménagement et de développement révisé* par l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement R.A.V.Q. 1404;
- 3° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0327

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé concernant une dérogation à l'égard de la plaine inondable, R.A.V.Q. 1404 - PA2021-094 (Ra-2281)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé* relativement à une dérogation à l'égard de la plaine inondable.

Il autorise ainsi les travaux relatifs à la phase 3 de la promenade Samuel–De Champlain laquelle consiste à l'aménagement sur environ 2,5 km d'un grand parc urbain en bordure du fleuve Saint–Laurent. Cette phase s'inscrit dans la prolongation vers l'est des aménagements réalisés dans le cadre des phases 1 et 2 de la promenade Samuel–De Champlain.

Adoption de règlements

CA-2021-0328

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1390, tel que modifié - TM2021-083 (Ra-2281)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse*, R.A.V.Q. 1390, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0329

Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'études de caractérisation environnementale et de travaux de réhabilitation de sites contaminés relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1392 - PQ2021-003 (Ra-2273)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'études de caractérisation environnementale et de travaux de réhabilitation de sites contaminés relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1392.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0330

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement au calcul de la subvention, R.A.V.Q. 1399 - DE2021-525 (Ra-2273)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement au calcul de la subvention, R.A.V.Q. 1399.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0331

Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2021 et les suivantes, du Règlement sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1400 - DE2021-528 (Ra-2274)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2021 et les suivantes, du Règlement sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure*

majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1400.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 11 h 00.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ir